

CHAPITRE 1

OBSERVATIONS
DE LA VÉRIFICATRICE
GÉNÉRALE

TABLE DES MATIÈRES

Loi sur le vérificateur général	3
Motions de l'Assemblée nationale	4
Préparation des entités à l'audit de leurs états financiers : mise à jour de la situation.....	5
Contenu du présent tome	6

LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

En mars prochain, cela fera cinq ans que l'Assemblée nationale m'a nommée vérificatrice générale. Je considère que la mi-mandat est un moment privilégié pour faire le point et m'assurer que les actions du Vérificateur général demeurent centrées sur les enjeux actuels et futurs de manière à ce que l'institution accomplisse pleinement son rôle par rapport à la gestion des fonds publics.

À cet égard, le récent dépôt de notre planification stratégique 2019-2023, qui couvre les années du cœur de mon mandat, constitue un geste important. Ce plan stratégique représente une pierre angulaire des actions que nous mettrons en place au cours des prochains exercices pour agir avec un maximum d'impact tout en continuant à nous distinguer par notre excellence.

Toutefois, la pièce maîtresse qui permet à l'institution de remplir sa mission auprès de l'Assemblée nationale et de la population est la *Loi sur le vérificateur général*. En effet, celle-ci octroie à notre institution les pouvoirs, l'indépendance et l'autonomie qui en font un rouage important et crédible du contrôle parlementaire.

Cette loi, adoptée en 1985, a représenté un tournant majeur dans l'histoire du Vérificateur général. En plus d'établir les fondements actuels de l'institution, elle en a notamment élargi le mandat en y incluant la réalisation de missions d'audit de performance, alors appelées « vérifications de l'optimisation des ressources ».

Depuis ce temps, des ajouts ponctuels à la *Loi sur le vérificateur général* ont mené à l'élargissement du champ d'intervention de l'institution. Il suffit de nommer la création du poste de commissaire au développement durable, l'assujettissement sans restriction des sociétés d'État aux audits de performance du Vérificateur général, à l'exception de la Caisse de dépôt et placement du Québec, ainsi que la responsabilité de faire des travaux concernant le rapport préélectoral publié par le ministre des Finances avant chaque élection générale.

Après plus de 30 années d'application de cette loi, il s'avère important de porter sur elle un regard global afin de voir dans quelle mesure certaines modifications permettraient à l'institution que je dirige de remplir pleinement son rôle et d'être encore plus efficace et efficiente.

Cet exercice sera l'occasion de s'interroger sur différents éléments tels que le champ de compétence du Vérificateur général et l'autonomie de l'organisation en matière de gestion des ressources. Il permettra également de moderniser la *Loi sur le vérificateur général* en fonction de l'évolution du contexte au fil des ans.

Ainsi, au cours des prochains mois, nous amorcerons les démarches menant au dépôt des modifications législatives jugées nécessaires. Pour ce faire, nous préciserons les changements que nous souhaitons proposer à la *Loi sur le vérificateur général* et nous rencontrerons les principaux intervenants concernés.

MOTIONS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Des éléments non prévus à la loi existante militent pour son actualisation. Un exemple est l'adoption de motions par lesquelles l'Assemblée nationale demande au Vérificateur général de mener des travaux particuliers. Selon la loi en vigueur, le gouvernement et le Conseil du trésor peuvent demander une vérification particulière ou une enquête portant sur toute matière qui est de la compétence du Vérificateur général. La *Loi sur le vérificateur général* est toutefois muette en ce qui concerne les demandes provenant directement des parlementaires.

Ces dernières années, de telles demandes ont été faites au Vérificateur général. Nous y avons répondu avec diligence considérant que nous sommes d'abord et avant tout au service des parlementaires. Parmi ces demandes, rappelons celles touchant l'aide financière accordée à Premier Tech (motion du 6 avril 2016), la vente d'immeubles et la location de baux (motions du 17 novembre 2016 et du 27 avril 2017) de même que l'analyse comptable du montage financier du Réseau express métropolitain (REM) (motion du 11 avril 2017).

Dans la même veine, l'Assemblée nationale adoptait le 11 juin dernier une autre motion concernant notamment le Vérificateur général, énoncée de la façon suivante :

« Que l'Assemblée nationale exige que le Conseil de gestion du Fonds vert et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques agissent avec toute la transparence nécessaire afin de permettre au Commissaire au développement durable de poursuivre son travail d'évaluation complète de la mise en œuvre de la réforme du Fonds vert dès la rentrée parlementaire d'automne 2019 ; et

« Que cette motion soit un ordre de l'Assemblée nationale. »

Soucieuse d'y donner suite de manière diligente, je me suis assurée de la mise en œuvre, par le commissaire au développement durable, d'une stratégie de travail visant à répondre à la demande des parlementaires. Le chapitre 8 présente brièvement l'objet du Fonds vert et certains faits marquants s'y rapportant. Il indique également la nature des travaux que le commissaire au développement durable a entrepris en septembre 2019.

PRÉPARATION DES ENTITÉS À L'AUDIT DE LEURS ÉTATS FINANCIERS : MISE À JOUR DE LA SITUATION

Dans le tome de mai dernier, j'ai fait part de ma préoccupation concernant la préparation des entités à l'audit de leurs états financiers. J'étais préoccupée par l'augmentation du nombre et de l'importance des situations particulières qui retardent nos travaux et augmentent le temps que nous devons y consacrer.

Afin d'illustrer la situation, j'avais cité l'exemple des missions d'audit des états financiers de Transition énergétique Québec, du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État ainsi que du Fonds vert. Pour ces trois missions, j'avais pris la décision d'arrêter les travaux d'audit afin de donner aux entités le temps de mieux s'organiser et de préparer des états financiers appuyés sur une documentation nous permettant de réaliser un travail efficace et efficient.

Nous avons repris nos travaux d'audit il y a quelques semaines. En ce qui concerne le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État et le Fonds vert, bien qu'il subsiste des questions comptables importantes qui devront être résolues, nous maintenons l'objectif de mener à terme, dans un avenir rapproché, l'audit des états financiers de ces deux entités pour les exercices financiers 2017-2018 et 2018-2019. Quant aux états financiers de Transition énergétique Québec, les travaux que nous avons repris concernant l'audit au 31 mars 2018 montrent toujours une situation insatisfaisante. Des discussions sont en cours avec l'entité pour déterminer les prochaines actions.

Depuis la publication du tome de mai dernier, nous avons fait face à d'autres situations où la préparation des entités à l'audit de leurs états financiers comportait des lacunes. Quoique ces situations problématiques n'aient pas l'ampleur de celles rencontrées l'hiver dernier, nous avons constaté des retards significatifs dans la remise des documents nécessaires à nos travaux. En raison de ces lacunes, pour certaines missions d'audit, la publication de notre rapport de l'auditeur indépendant a dû être retardée.

Je demeure préoccupée par de telles situations dans un contexte où il est prévu de créer au cours des prochains mois de nouvelles entités, notamment Infrastructures technologiques Québec, le Centre d'acquisitions gouvernementales de même que le Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux. Il s'avérera primordial que ces nouvelles entités soient en mesure de remplir adéquatement leurs responsabilités en matière de reddition de comptes financière.

La préparation d'états financiers audités en temps opportun constitue un élément central du contrôle parlementaire. C'est pourquoi je tiens à rappeler qu'il est indispensable que les directions des entités s'assurent de disposer des ressources et de l'expertise nécessaires pour assumer leurs responsabilités en matière d'information financière et de reddition de comptes, et ce, malgré la persistance des enjeux liés à la pénurie de main-d'œuvre.

CONTENU DU PRÉSENT TOME

Le présent tome aborde plusieurs sujets d'intérêt pour les parlementaires et la population.

Le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) fait l'objet du chapitre 2. Créé en 1997, ce centre devait devenir l'expert en matière de gestion du parc d'équipement roulant du gouvernement. Notre audit a révélé qu'il n'a pas réussi à remplir adéquatement ce mandat. La gestion de son parc de véhicules et de son réseau d'ateliers mécaniques est au centre de nos préoccupations.

Au chapitre 3, nous abordons l'aide financière au développement économique, laquelle s'élève annuellement à plus de 3 milliards de dollars. Nous expliquons que le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) n'assume pas pleinement son rôle de coordination gouvernementale. Nous traitons aussi de la gestion des subventions dont il est directement responsable, une gestion dont les façons de faire nécessitent des améliorations.

Au chapitre 4, nous traitons de la qualité des bâtiments scolaires et de la disponibilité des locaux. Nous mentionnons que la situation actuelle ne permet pas de répondre adéquatement aux besoins des élèves et des enseignants dans plusieurs commissions scolaires. Malgré une hausse considérable des investissements prévus pour la période 2019-2029, les défis auxquels est confronté le réseau de l'éducation à cet égard demeurent importants.

Le chapitre 5 porte sur un sujet hautement d'actualité, soit la gestion des interventions à la suite d'un signalement à un directeur de la protection de la jeunesse (DPJ). Nous y soulevons des lacunes concernant les interventions menées par les DPJ, le soutien qui leur est offert par les établissements dont ils relèvent ainsi que l'encadrement du ministère de la Santé et des Services sociaux. Nous souhaitons que nos observations alimentent les travaux de la commission en cours sur le sujet.

Le chapitre 6 porte sur la protection des personnes inaptes représentées par le Curateur public. Dans ce chapitre, nous soulevons des points qui limitent la capacité du Curateur public à veiller au respect des droits et à la sauvegarde de l'autonomie de ces personnes. Parmi ceux-ci figurent des éléments clés de son processus, tels que le plan de représentation, les visites auprès des personnes représentées ainsi que la réévaluation de leur degré d'inaptitude.

Les trois chapitres suivants sont consacrés aux travaux menés récemment par le commissaire au développement durable.

Le chapitre 7 aborde l'utilisation des antibiotiques chez les animaux destinés à l'alimentation. Le commissaire au développement durable s'est intéressé à l'une des grandes menaces pour la santé publique, soit la résistance des bactéries aux antibiotiques. Il a constaté que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) n'exerce pas le leadership nécessaire à l'utilisation judicieuse de ces médicaments, afin de préserver leur efficacité tant chez les animaux que chez les humains.

Le chapitre 8, comme expliqué plus haut, dresse un état de situation concernant le Fonds vert.

Le commissaire au développement durable présente ensuite au chapitre 9 ses observations au regard de l'exercice de révision de la Stratégie gouvernementale de développement durable, laquelle est l'une des pierres d'assise de la mise en œuvre de la *Loi sur le développement durable*. La stratégie actuellement en vigueur arrivera à son terme à la fin de 2020. La vigie de laquelle découlent ces observations est prévue dans le plan stratégique 2019-2023 du Vérificateur général.

Ce tome se conclut avec deux chapitres qui sont en lien direct avec les résultats financiers du gouvernement.

Le chapitre 10 découle de l'audit des états financiers consolidés du gouvernement pour l'année financière terminée le 31 mars 2019. Pour une septième année consécutive, la réserve relative à certains paiements de transfert a été maintenue au rapport de l'auditeur indépendant sur ces états financiers. Ce chapitre illustre les effets de cette réserve sur la situation financière du gouvernement. Il fait également état de différents constats d'intérêt pour les parlementaires et la population en plus d'expliquer pourquoi il est primordial qu'une commission parlementaire examine annuellement ces états financiers d'importance.

Enfin, le chapitre 11 est consacré à l'examen des écarts entre les prévisions budgétaires 2018-2019 présentées dans le rapport préélectoral et les résultats réels au 31 mars 2019. Ces écarts ont eu pour effet d'augmenter le surplus annuel de 6,4 milliards de dollars.